

Base Elèves n'aide pas l'Ecole à mieux réussir !

Qu'est-ce que Base Elèves ?

Base Elèves est un système de saisie et de gestion informatique par internet des élèves de la maternelle au CM2. Il est déjà expérimenté dans tous les départements. Il doit être généralisé sur l'ensemble du territoire à la rentrée 2008. L'idée est de constituer à terme une base nationale des dossiers d'élèves.

Tous les élèves (écoles publiques et privées, enfants instruits dans leur famille, hospitalisés, inscrits au CNED...) seront alors inscrits dans la base. Un identifiant national sera attribué à chaque enfant. Des renseignements sur les parents de l'enfant (nom, adresse, nationalité, langue parlée à la maison, date d'entrée en France...) ainsi que sur la scolarité (résultats scolaires, absences, suivi RASED, suivi psy, maintien dans le cycle...) seront aussi répertoriés. Tout cela est géré via internet. Les données doivent être saisies mais ne sont pas stockées dans l'ordinateur ; elles sont transmises cryptées vers une base centralisée à laquelle IEN et IA, ainsi que rectorats et ministère (sous forme anonymée) auront accès.

Pourquoi le ministère veut-il généraliser un tel outil ? :

- « pour faciliter le travail administratif du directeur d'école »

Pourtant : des logiciels internes aux écoles existent déjà. Base Elèves ne présente d'ailleurs pas de compatibilité permettant un transfert des données, il faut donc faire de nouvelles saisies !

- « pour faciliter les échanges d'informations avec les IEN et les IA » et « suivre les effectifs »

On pense inévitablement à la « rationalisation comptable » des dotations en postes, aux risques de globalisation accrue des effectifs par commune, au contournement des actions des personnels...

- « pour suivre le parcours des élèves »

Dans quel but ? Quels élèves ? Il va sans dire en tous cas que les enfants sans papiers et leurs parents seront très facilement localisables. L'Inspection d'Académie des Pyrénées-Orientales par exemple, reconnaît que c'est « la plus grande source d'information sur l'immigration ». Base élèves y est expérimenté depuis 2004...

Sur un plan pédagogique, le risque est grand également de voir certains élèves stigmatisés par un parcours scolaire chaotique à un certain moment de leur vie, et de renforcer l'effet Pygmalion (projections négatives). Est-il nécessaire de garder en mémoire l'intervention d'un psy en classe maternelle par exemple ?

- « pour partager les informations avec les mairies »

Ceci entre parfaitement dans le cadre de la nouvelle loi de protection de l'enfance et/ou prévention de la délinquance. Jusqu'à présent, les enseignants étaient tenus au secret professionnel face aux informations données par les familles et les enfants. Désormais, les professionnels de l'éducation et les travailleurs sociaux sont soumis à la règle du « secret partagé » avec les Maires, qui peuvent croiser des données (CAF, IA ...).

Base Elèves : danger pour les droits et les libertés !

Base Elèves – particulièrement dans le contexte actuel- est potentiellement dangereuse et peut porter atteinte aux libertés individuelles, car la centralisation et le partage d'informations à caractère personnel entre différentes institutions participent de l'aggravation d'un fichage et d'un contrôle généralisé de la population.

La mise en place de Base Elèves fait écho aux propos de Mr Sarkozy sur l'origine génétique de certains troubles comportementaux, à la volonté d'imposer des tests ADN pour le regroupement familial des immigrés, au rapport de l'INSERM, au rapport Bénisti commandé par le gouvernement en 2005 dont l'essentiel des propositions ont été reprise dans la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance.

Ce rapport traite du risque « de comportements déviants » des enfants, dès leur plus jeune âge, notamment en établissant un lien entre ces comportements et la langue maternelle ; en amalgamant « délinquance » et « familles issues de l'immigration » et en proposant une « culture du secret partagé » entre services publics afin de signaler à la police, via le maire, toute « personne présentant des difficultés sociales, éducatives, matérielles ». Les enseignants deviendraient ainsi des acteurs de la stigmatisation et de la pénalisation de jeunes considérés comme des délinquants potentiels... Nous refusons absolument cette dérive !

L'actualité récente a bien montré les limites de la sécurité du cryptage et les risques pesant sur la confidentialité des informations. Ceci est à mettre en regard du manque de moyens de la CNIL pour assurer les contrôles nécessaires. La Ligue des Droits de l'Homme elle-même a demandé l'arrêt de total de l'application Base élèves.

Le conseil de Paris opposé à la mise en place d'un fichier sur les élèves

- > Le conseil de Paris a exprimé mardi son opposition à la mise en place dans l'Académie de Paris d'un fichier "base élèves" qui rassemble les informations sur les élèves, adoptant un vœu en ce sens déposé par les Verts.
 - > Les élus UMP ont voté contre le vœu des Verts demandant que la mairie fasse connaître au rectorat son opposition à l'instauration de ce fichier.
 - > Véronique Dubarry (Verts) a souligné que ce fichier est mis en place par l'Education nationale depuis 2004 dans une trentaine de départements. Il permet de réunir toutes les informations (familiales, sociales, scolaires) sur les élèves, pendant 15 ans.
 - > Selon l'élue écologiste, qui a stigmatisé une "course éperdue aux renseignements et au fichage", "l'utilisation de cette base est loin d'être sécurisée".
 - > Le vœu des Verts, adopté avec avis favorable de l'exécutif dirigé par Bertrand Delanoë (PS), demande que le maire de Paris "fasse connaître publiquement cette opposition".
-

Vœu du Conseil municipal de Grenoble du 25 juin 2007 **Approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal**

Informé par ses représentants aux conseils d'école de la mise en place d'un fichier informatique centralisé, Base élèves, par l'Éducation nationale, le Conseil municipal de Grenoble tient à manifester son opposition à cette initiative et son soutien aux Conseils d'école et aux directions d'écoles qui manifestent le refus de voir utiliser ce fichier dans leur école.

En effet, ce fichier envisage de centraliser des informations qui seront conservées tout au long de la scolarité des enfants et, qui relevant du secret professionnel, devraient rester confidentielles. Ce fichage des enfants relatif à leurs difficultés scolaires et psychologiques et à leur situation familiale pourra être croisé avec le fichier CAF et être utilisé à des fins autres que scolaires.

Cette informatisation et cette centralisation représentent un risque majeur, qui doit être rejeté, comme vient de le reconnaître le Comité consultatif national d'éthique : « Le croisement de base de données, les unes administratives, les autres ayant trait à la santé, peut entraîner de graves discriminations dans le domaine des assurances ou de l'emploi [...]. La généralisation excessive de la biométrie et l'utilisation croissante des procédés d'indentification n'a plus seulement pour but de décrire l'individu mais de le définir, de savoir qui il est, ce qu'il fait et ce qu'il consomme. »

En résonance avec le souhait exprimé par le Comité Consultatif national d'éthique, le Conseil municipal estime urgent l'ouverture de débats qui prennent en compte le désir de sécurité et le respect des droits de l'homme. Il demande au Maire de Grenoble de se faire l'interprète de cette exigence et de relayer ce refus de contribuer au fichage des enfants.